

DÉCISION N° 2022-48DC

Objet : Etudes pour la création et l'aménagement d'une voie verte le long de la Sarthe – Résiliation du marché

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attribution dudit conseil au Président ;

Vu l'axe n°1 du projet de territoire dit « Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur tout le territoire » ;

Vu le PA n°13 de la démarche RSO Lucie 26000 dit « Eco-concevoir l'aménagement du territoire protéger les données personnelles et confidentielles des parties prenantes » ;

Considérant le blocage dans l'exécution du marché, malgré les nombreux courriers de relance et réunions d'étape;

DÉCIDE

Article 1 : de résilier, pour faute, le marché à hauteur de 80% de la réalisation de l'étude de faisabilité (hors inventaires écologiques) pour le prestataire DCI ENVIRONNEMENT.

Article 2 : Le Président

- certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée sur le site internet de l'EPCI ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au Lion d'Angers, le 11 juillet 2022

Étienne GLÉMOT
Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS
tél. 02 41 95 31 74
contact@valleesduhautanjou.fr
www.valleesduhautanjou.fr

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

publié sur le site internet de l'EPCI : 18/07/2022

Accusé de réception en préfecture
049-200071668-20220711:2022-48DC-DE
Date de télétransmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022

